

espèces et ne le changeait pas en son corps, il affirmait: Ceci qui est du pain est mon corps. C'est impossible. Pour que les paroles de la consécration aient un sens admissible, il faut dire que le pain ne demeure pas sous les accidents.

\*  
\* \* \*

Le B. Albert le Grand (1), Dominique Soto(2) et plusieurs autres auteurs encore (3), d'accord en cela avec le catéchisme du concile de Trente(4), trouvent dans les paroles de la promesse de l'Eucharistie, une preuve de la Transsubstantiation. Le raisonnement est identique à celui qui se fait sur les paroles de la consécration. On s'appuie principalement sur l'affirmation suivante de Jésus-Christ: *Panis quem ego dabo, caro mea est pro mundi vita... Caro enim mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus* (Joan. vi 52, 56). Le pain, ou plutôt l'aliment qu'il promet de présenter sous les apparences du pain, Jésus-Christ l'appelle en toute vérité sa chair qui doit être livrée pour la rédemption du monde. Si nous admettons sous ces mêmes apparences, avec le corps de Jésus-Christ, la substance du pain, l'affirmation de Notre Seigneur n'est plus exacte. Dans ce cas en effet nous ne pouvons pas dire: la substance du pain est la substance du corps de Jésus, ou ce qui revient au même: le pain est le corps du Christ.

Le Sauveur ne dit pas: dans le pain, sous le pain, avec le pain que je vous donnerai, se trouvera également mon corps; il dit: le pain, ce qui doit évidemment s'entendre de ce qui constitue substantiellement le pain,—ce pain que je vous donnerai, c'est mon propre corps. S'il avait voulu exclure d'une manière positive la substance du pain, il ne pouvait tenir un langage différent(5).

D'autres théologiens pourtant sont plus sévères. Ils admettent bien que Notre Seigneur promet de nous donner sa chair, mais ces paroles, d'après eux, ne disent rien des rela-

---

(1) *De Euch.*, dist. III, tract. III.—(2) *In IV Sent.*, dist. IX, q. II, art. II.  
—(3) Innoc. III, *De sacrif. Missæ*, lib., cap. VII, — (4) *De sacram. Euch.*, n. 31.—(5) Cf. P. Alb. a Bulsano, *Instit. theol. theoret.* pars, IV., sect. I., tract. II, cap. III, dissert. I, art. II, p. 582, n. 1.